

PORT-LA NOUVELLE, LE 17 MAI 2023

AVIS D'APPEL A PROJETS – N°2023-AMI 001

HANGAR E

La SEMOP Port-La Nouvelle, en sa qualité de concessionnaire du port de commerce de Port-La Nouvelle, a été saisie en vue d'installer une activité de réception, manutention, entreposage, stockage, conditionnement et expédition de marchandises vrac secs.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issu de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation au principe posé à l'article L 2122-1-1 du même code.

Destination du domaine public portuaire et caractéristiques de l'emplacement :

Exploitation d'un terre-plein de 34 500 m², sis Zone d'Activité Logistique du port de commerce, sur lequel sont implantés 8 000 m² de hangar, 200 m² de bureaux, 200 m² d'atelier et 400 m² de préau.

L'activité devra impérativement être génératrice de trafic maritime régulier sur toute la durée d'occupation, tant à l'import qu'à l'export.

Durée de l'occupation :

La durée de la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels (COT-CDR) sera conclue pour 20 ans sous réserve du respect des dispositions de l'article L.2122-2 du CG3P. La redevance afférente à cette occupation est établie conformément aux dispositions du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques.

Procédure d'AMI :

La présente procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt, AMI, s'adresse à toutes sociétés ou groupements de sociétés qui souhaitent manifester une demande concurrente.

Le candidat devra manifester son intérêt aux moyens d'un dossier de candidature comportant :

- Une demande signée d'intention d'occupation du site ;
- Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration ;
- Ses derniers bilans, comptes de résultat, expérience et activité permettant de justifier de sa capacité technique et financière à réaliser le projet présenté ;
- Un dossier de candidature présentant le projet en réponse au cahier des charges

Le présent AMI a pour objectifs :

- D'identifier les opérateurs porteurs d'un projet,
- De préparer les modalités de contractualisation avec la SEMOP pour la mise à disposition de l'Espace désigné,
- D'accompagner le développement et l'exploitation du projet retenu.

En conséquence, la SEMOP invite toute personne ou entité intéressée à soumettre une candidature pour le développement de son projet sur le domaine concédé.

Visite du site obligatoire. Cahier des charges transmis sur demande à charlotte.mauger@pln-port.com

Date limite de remise des candidatures : le 31 mai 2023 – à 12h auprès de la Direction des Opérations de la SEMOP, par courrier en RAR ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

SEMOP PORT LA NOUVELLE
115 AVENUE ADOLPHE TURREL
11210 PORT LA NOUVELLE
FRANCE

charlotte.mauger@pln-port.com et yann.wickers@pln-port.com